

LETTRE D'INFORMATION

FÉVRIER 2024

PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE SUD DE CAEN

ÉDITO

Notre volonté est de porter ce projet en lien avec les acteurs locaux afin que celui-ci devienne un outil de la politique énergétique locale

Depuis 2020, Neoen étudie la faisabilité d'un projet de parc éolien sur les territoires communaux de Fontenay-le-Marmion, Fresney-le-Puceux et Cintheaux.

Avec la finalisation des études techniques et environnementales, l'année 2023 marque une avancée dans les étapes de développement du parc éolien. Pour pouvoir poursuivre cette démarche et finaliser l'étude d'impact, nous nous sommes mis à l'écoute du territoire. Le dialogue avec les communes concernées nous a permis de formuler dès à présent plusieurs engagements :

1. Décaler le dépôt du dossier prévu initialement fin décembre 2023 à mi-2024

Objectifs : Permettre le dialogue local et laisser un temps suffisant pour les actions d'information et de concertation.

2. Reculer les éoliennes à une distance de 750 m des habitations contre 500 mètres réglementairement.

3. Mettre en place des moyens de partage de la valeur à destination des collectivités et des habitants, dans des modalités à définir en concertation lors des différents temps d'échanges.

Notre volonté est de porter ce projet en lien avec les acteurs locaux afin que celui-ci devienne un

outil de la politique énergétique locale dans laquelle sont engagées les deux communautés de communes de Vallées de l'Orne et de l'Odon et de Cingal-Suisse Normande. La poursuite des échanges jusqu'au dépôt du dossier devrait conduire à l'élaboration d'une **charte d'engagements** afin de maîtriser les impacts du projet et aboutir à un accord sur le partage de la valeur.

Cette seconde lettre d'information donne à voir **l'avancement du projet**. Vous y retrouverez les **synthèses des recommandations** des bureaux d'études ainsi que les **prochains rendez-vous** de la démarche de dialogue local.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

L'équipe Neoen

SI VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS, une documentation complète sur les étapes du développement et les avancées de la concertation est accessible au travers d'une nouvelle page web :

www.eolienplainesudcaen-concertation.fr



NEOEN

Fondé en 2008, Neoen est le premier producteur indépendant français d'énergies renouvelables (éolien, solaire et stockage d'électricité).

En tant qu'énergéticien intégré, nous restons **votre interlocuteur unique pendant toute la durée de vie du parc** : du développement au démantèlement, en passant par le financement, la construction et la maintenance.

TROUVER UN ÉQUILIBRE ENTRE UNE IMPLANTATION DE MEILLEURE PRODUCTION ET DE MOINDRES IMPACTS

Les études réglementaires ont été finalisées à l'été 2023. Elles clôturent une période de plus d'une année au cours de laquelle les bureaux d'études indépendants ont réalisé les états initiaux des trois thématiques : **faune & flore, paysage et acoustique.**

Dans ce premier volet de l'étude d'impact, les experts de ces trois domaines ont étudié le territoire qui borde la zone d'étude afin d'en définir les enjeux et sensibilités. **Les contraintes relevées dans les études ont conduit à des recommandations qui servent au porteur de projet à définir les variantes d'implantation.** L'objectif est de trouver un équilibre entre une production d'électricité au rendement optimal et des impacts environnementaux limités.

LA FAUNE & FLORE



- **Eviter le secteur de la voie ferrée** qui présente des enjeux de biodiversité ;
- **Eviter le secteur est** de la zone d'étude qui correspond au passage des oiseaux ;
- **Eviter une implantation ouest/est** qui aurait un effet barrière vis-à-vis du couloir de vol des mouettes et goélands (laridés).

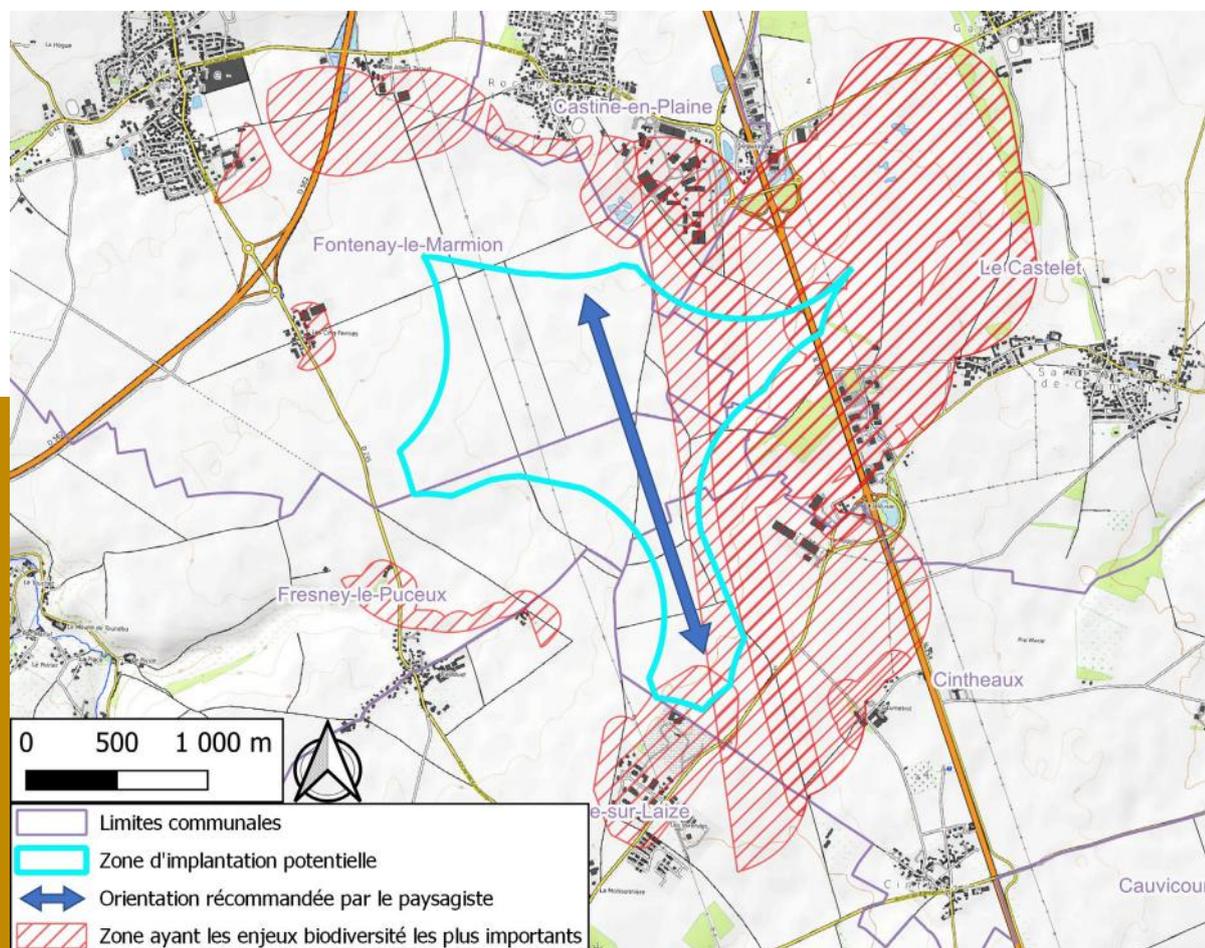
LE PAYSAGE



Privilégier une implantation linéaire orientée nord-ouest/ sud-est pour :

- **Assurer la cohérence** avec les éléments structurants environnants (N158, ligne à haute tension) ;
- **Limiter l'angle visuel** depuis Caen (notamment depuis le château).

Carte de synthèse des principales recommandations pour l'implantation



DÉVELOPPEMENT PROJET



2020-2021
Identification du site, échange
avec les élus et sécurisation du foncier

NOVEMBRE

Début des études techniques et
environnementales, pose du mât de mesure

ÉTÉ
Finalisation
des études réglementaires

AUTOMNE
Réflexions sur
les variantes d'implantation

HIVER/PRINTEMPS
Choix de la variante finale et
réalisation de l'étude d'impact

MI 2024
Dépôt du dossier en préfecture
Début de la phase d'instruction

MI 2025
Enquête publique
FIN 2025-DÉBUT 2026
Décision du préfet



INFORMATION CONCERTATION

20
21

20
23

20
24

20
25

PRINTEMPS

Rencontre avec les conseils municipaux
des 5 communes

MAI

Distribution de la lettre d'information n°1
et du questionnaire

ÉTÉ

Définition du plan de concertation

AUTOMNE

Rencontre avec les conseils municipaux
des 5 communes

NOVEMBRE

Premier comité de suivi des élus

JANVIER

Mise en ligne de la plateforme
d'information dédiée au projet

FÉVRIER

2nd comité de suivi des élus
Distribution de la lettre d'information n°2

MARS

1^{er} comité consultatif éolien

AVRIL

Comité de suivi n°3

MAI

2nd comité consultatif éolien

JUIN

Distribution de la lettre d'information n°3



ET APRÈS ?

Le développement d'un projet de parc éolien s'effectue sur un temps long pouvant s'étendre de 5 à 8 ans au cours duquel se succèdent différentes étapes jusqu'au dépôt du dossier en préfecture qui marque le début de l'instruction.

Comme visible sur la frise ci-dessus, la finalisation des études permet d'entrer dans une phase de définition des scénarios d'implantation (nombre de machines, emplacement, hauteur...) en lien étroit avec la rédaction de l'étude d'impact.

Ces scénarios sont définis avec les bureaux d'études, selon la mise en place de mesures « ERC » :

- ✓ **E pour Eviter au maximum les impacts** (lancement des travaux en dehors des périodes de nidification, évitement des zones à enjeux forts...)
- ✓ **R pour Réduire les impacts** qui n'ont pu être suffisamment évités (bridage des éoliennes pour réduire le bruit ou pour protéger la faune volante...)
- ✓ **C pour Compenser les impacts** résiduels (plantation de haies, création d'îlots de biodiversité...)

La logique ERC permet de proposer un parc éolien de moindre impact. L'objectif est de tendre vers des impacts résiduels faibles à très faibles.



INFORMER

Après une reprise de dialogue effectuée au printemps 2023 par la rencontre des conseils municipaux des communes concernées, la période estivale a été marquée par la finalisation des études.

Depuis septembre s'est ouverte une nouvelle phase de rencontre qui répond aux objectifs suivants : présenter le résultat des études, présenter les résultats des questionnaires distribués en juin conjointement à la première lettre d'information et présenter le plan d'action des prochains temps d'échange et de concertation qui se poursuivront jusqu'au dépôt du dossier en préfecture.

En complément des lettres d'information distribuées aux étapes clés du projet et afin de rendre accessibles ces échanges et rencontres au plus grand nombre, **une plateforme d'information a été mise en ligne depuis le 20 décembre dernier.**



Elle permet de présenter brièvement le projet et donne accès aux différents comptes-rendus des rencontres et renvoie vers des liens ressources traitant de l'énergie éolienne.

Retrouvez la plateforme d'information à l'adresse suivante :

www.eolienplainesudcaen-concertation.fr

DIALOGUER ET CONCERTER



LES DEUX INSTANCES PRINCIPALES DE DIALOGUE

LE COMITÉ DE SUIVI

Pour qui ?

Les maires des cinq communes et un de leurs adjoints ou conseillers et les vice-présidents des communautés de communes concernées.

Pourquoi ?

- ✓ Pour informer les élus et échanger sur le projet et la conduite du dialogue local.
- ✓ Pour avoir un niveau d'information équivalent sur l'avancée du projet, suivre son développement, partager les contraintes des différentes communes, recenser les besoins et attentes, faire des propositions sur la définition du projet, trouver un point d'entente sur la nature et l'échelle des mesures compensatoires et d'accompagnement, définir des engagements au sein d'une charte, suivre la démarche de concertation engagée avec les riverains et habitants.

LE COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN

Pour qui ?

3 à 4 riverains par communes ainsi qu'un panel d'acteurs issus d'associations locales pertinent pour échanger sur le cadre de vie, la maîtrise des impacts et les enjeux d'énergie.

Pourquoi ?

- ✓ Pour informer les riverains de l'avancée du projet et co-construire la charte d'engagements.
- ✓ Pour suivre le développement du projet, recenser les attentes et besoins des riverains, faire des propositions sur la définition du projet, définir des engagements en réponse aux demandes du territoire.



LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Les échanges menés pendant les différentes rencontres des deux instances de dialogue devraient aboutir à la réalisation d'une charte d'engagements. Ce document écrit consigne la liste des engagements pris par Neoen pendant la construction et l'exploitation du parc. Si le projet est autorisé, une partie de ces engagements pourra être reprise par le préfet dans son arrêté, acquérant ainsi un aspect/statut réglementaire.